**Formulaire d’encadrement aux études supérieures :**

**Points de discussion pour une relation d'encadrement optimale entre les personnes étudiantes et les directrices ou les directeurs de thèse**

(avril 2024/mai)

|  |
| --- |
| Ce formulaire doit être complété dans les trois mois suivant le premier jour de l'inscription officielle de la personne étudiante auprès de la directrice ou du directeur de thèse. Dans les cas de co-direction, toutes les directrices ou les directeurs de thèse doivent remplir ce formulaire. Le formulaire doit être revu chaque année lors de la rédaction du rapport annuel sur le progrès de recherche ou, le cas échéant, lors de changements ayant un impact sur les accords initiaux contenus dans le présent document. Si les deux parties conviennent de faire des ajustements nécessaires, il est préférable d’apporter les modifications sur un nouveau formulaire, sauf si les changements sont mineurs.  Les points de discussion ci-dessous devraient être pertinents pour tous les programmes aux études supérieures incluant une thèse. Veuillez aborder les points suivants et faire tous les commentaires pertinents dans les espaces prévus à cet effet.  **Objectifs:**   * Faciliter la discussion et clarifier les attentes sur des sujets importants liés à l’encadrement des personnes étudiantes aux études supérieures. * Servir de document fondateur pour une relation d’encadrement optimale et respectueuse.   Commentaires généraux: |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **POINTS DE DISCUSSION** | **Commentaires** |
| 1 | Nous avons discuté du style d’encadrement de la directrice ou du directeur de thèse et du style d’apprentissage de la personne étudiante, en mettant l’accent sur la manière d’optimiser la compatibilité de ces styles.  Une partie de cette discussion peut inclure la manière dont les antécédents et origines respectifs de la directrice ou du directeur de thèse et de la personne étudiante influencent ces styles, permettant ainsi une approche culturellement informée. |  |
| 2 | Nous nous engageons à nous traiter mutuellement, ainsi que les autres collègues et membres de comités, de manière respectueuse et collégiale. |  |
| 3 | La directrice ou le directeur de thèse s'engage à fournir et à soutenir un environnement de travail sûr, inclusif et sain dans leurs laboratoires et espaces de recherche, ainsi qu'à encourager l'équilibre travail-vie personnelle. Dans le cadre de cette discussion, il convient de souligner que les personnes étudiantes ne devraient normalement pas travailler lors des jours fériés, des jours fériés associés à leur religion et lorsque l’Université est officiellement fermée. De plus, les personnes étudiantes ont normalement droit à trois semaines de congé par année.  La personne étudiante s'engage également à respecter et à contribuer positivement à un tel environnement. |  |
| 4 | Nous avons discuté et reconnu les engagements professionnels en dehors de la relation d’encadrement de la part de la directrice ou du directeur de thèse (par exemple, enseignement, administration, service) et de la personne étudiante (par exemple, cours, développement professionnel). Le cas échéant, nous avons discuté de la réduction de la charge de travail de la part de la directrice ou du directeur de thèse (ex. : charge de travail à 60 % en raison d'un accommodement) et de la personne étudiante (ex. : étudiant à temps partiel). |  |
| 5 | Nous avons déterminé un calendrier de rencontres pour discuter de l'avancement de la recherche liée à la thèse (devrait être au minimum mensuel).  Nos rencontres seront :  ☐ Hebdomadaires  ☐ Bihebdomadaires  ☐ Mensuelles  ☐ Autre (Vous devez expliquer pourquoi dans la colonne commentaire.)  Durée approximative des rencontres : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |  |
| 6 | Nous avons discuté des meilleures stratégies de communication (par exemple, rétroaction dans des délais convenables, notification mutuelle des absences/congés, droit de déconnexion à des moments précis comme les fins de semaine, etc.). |  |
| 7 | Nous avons discuté de la portée possible des projets de thèse en fonction de l’expertise de la directrice ou du directeur de thèse, les ressources disponibles et les lignes directrices du programme d’études de la personne étudiante. |  |
| 8 | Nous avons discuté de l’objectif et des attentes du comité d’encadrement de thèse (si applicable). |  |
| 9 | Nous avons discuté du délai habituel nécessaire à l’achèvement d’une thèse dans le cadre d’un groupe de recherche de la directrice ou du directeur de thèse (ex : laboratoire), sachant que cela diffère selon les personnes étudiantes et les projets. Nous avons également discuté du nombre moyen d’heures par semaine consacrées au projet de thèse (en fonction du statut temps plein ou temps partiel). |  |
| 10 | Nous avons discuté des objectifs de carrière de la personne étudiante, sans limiter la conversation aux carrières universitaires.    La directrice ou le directeur de thèse s'engage, au mieux de ses capacités, à aider la personne étudiante à atteindre ces objectifs en lui offrant une formation pertinente (p. ex. compétences en recherche, application des connaissances, pensée critique, développement professionnel) et en l’aidant à trouver des ressources internes/externes pertinentes. |  |
| 11 | Nous avons créé une chronologie raisonnable pour l’achèvement des étapes du programme d’études spécifique de la personne étudiante. Nous avons aussi discuté de la manière dont la directrice ou le directeur de thèse offrira un appui de mentorat pour respecter ce calendrier. Veuillez noter les décisions pour les étapes suivantes (le cas échéant).  1) Création du comité d’encadrement de thèse terminée à la fin de l'année \_\_\_ du programme.  2) Examen de synthèse terminé à la fin de l'année \_\_\_ du programme.  3) Proposition de thèse terminée à la fin de l'année \_\_\_ du programme.  4) Soutenance de thèse terminée à la fin de l'année \_\_\_ du programme.  5) Autre étapes clés :  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |  |
| 12 | Nous avons discuté de la date prévue pour la soumission du rapport de progrès et les attentes d’un progrès académique satisfaisant pour demeurer inscrit au programme. |  |
| 13 | Nous avons discuté des ressources que la directrice ou le directeur de thèse fournira concernant les lignes directrices universitaires pertinentes pour le programme d'études, y compris discuter des rôles de soutien du personnel et des directrices ou des directeurs de programme concernés. |  |
| 14 | Nous avons discuté des pratiques de propriété intellectuelle (présentations, publications, brevets) au sein de la discipline générale et du groupe de recherche (laboratoire). La personne étudiante doit être bien informée des normes dans le domaine et être un participant actif dans la création de tout accord ou provision relatif à la propriété intellectuelle et à l’attribution de la paternité des documents. La directrice ou le directeur de thèse s’est engagé à documenter par écrit tout tel accord ou provision. |  |
| 15 | Nous avons discuté de l’appui financier disponible à la personne étudiante tout au long de ses études supérieures, y compris, mais sans s'y limiter les bourses universitaires et externes et leurs dates limites, le financement direct de la directrice ou du directeur de thèse (par exemple, bourses, postes d'assistant de recherche), le financement des déplacements liés à la recherche, les stages liés à la recherche dans des organismes externes, assistanats d'enseignement.  Si la directrice ou le directeur de thèse fournira un financement direct quelconque, veuillez noter le montant et la durée dans la colonne commentaire. Notez que tout accord de financement est susceptible d'être modifié en fonction des ressources disponibles et des performances de la personne étudiante dans le cas de contrats (par exemple, assistanat de recherche). Le financement doit être revu si nécessaire. Toutefois, les engagements de financement figurant dans l'offre officielle d'admission ne peuvent être modifiés, car il s'agit d'un accord contraignant. |  |
| 16 | Nous avons discuté de toutes les formations autres que les cours du programme d’études nécessaires pour mener à bien la thèse (exemples de formation : éthique, équipement, développement professionnel, santé et sécurité) et de la meilleure façon de trouver et/ou de s'inscrire à une telle formation. Dans les cas où la formation nécessite des frais d'inscription, nous avons clairement déterminé qui paiera ces frais et nous l'avons noté dans la colonne commentaire. |  |
| 17 | Nous avons discuté de notre engagement mutuel envers l’intégrité académique pour le projet de thèse, y compris, mais sans s’y limiter, les éléments suivants :  1) Authenticité du travail et référence appropriée.  2) Suivre les directives éthiques pertinentes.  3) Tenue détaillée des dossiers.  4) Gestion des données de recherche  5) Déclarer immédiatement les conflits d’intérêts.  6) Interprétation appropriée des résultats de la recherche. |  |
| 18 | Nous avons discuté des attentes reliées à la thèse (décrites dans les règlements académiques):  La thèse de maîtrise doit démontrer que la personne étudiante possède une méthode de travail scientifique et connaît les principaux ouvrages scientifiques portant sur son sujet de thèse.  La thèse doctorale doit apporter une contribution significative à l’avancement des connaissances dans le domaine de recherche et démontrer l’autonomie de la personne étudiante. Elle doit être le résultat d’une recherche approfondie et originale, et doit être publiable. |  |
| 19 | Nous avons discuté comment nous allons aborder les mécontentements, les désaccords et les conflits. |  |

Signature – personne étudiante: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature – directrice ou directeur de thèse: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Ressources:**

* [Règlements académiques](https://www.uottawa.ca/notre-universite/politiques-reglements/reglements-academiques/c8-memoire)
* [Conduite responsable de la recherche](https://www.uottawa.ca/notre-universite/politiques-reglements/reglement-115-conduite-responsable-de-la-recherche)
* [Gestion des données de recherche](https://www.uottawa.ca/bibliotheque/gestion-donnees-recherche)
* [Bourses d’études supérieures](https://www.uottawa.ca/etudes/etudes-superieures/financement/prix/bourse-etudes-superieures)
* [Droits et conduit responsable des étudiantes et étudiants](https://www.uottawa.ca/notre-universite/politiques-reglements/reglement-130-droits-et-conduite-responsable-des-etudiantes-et-etudiants)
* [Exigences essentielles : thèses de maîtrise et de doctorat et examen synthèse](https://www.uottawa.ca/etudes/etudes-superieures/these/guide-meilleures-pratiques-roles-responsabilites)
* [Rapport de progrès](https://www.uottawa.ca/notre-universite/politiques-reglements/reglements-academiques/C-4-rendement-academique-etudes-superieures)

Ceci n’est pas une liste exhaustive des ressources disponibles à l’UO. Veuillez aussi consulter le *Guide de meilleures pratiques–relation d’encadrement aux études supérieures*.